

Elections prud'homales - Présidence des bureaux de vote

M. LE MAIRE : J'ai à faire un appel aux Conseillers Municipaux. Vous savez que le 11 décembre de cette année, il y a les élections prud'homales, soit 15 millions d'électeurs en France. A Besançon ce scrutin va se dérouler de 8 heures à 18 heures dans 30 bureaux de vote. Il y aura un bureau de vote pour le collège des employeurs, 2 000 électeurs et 29 bureaux pour les salariés, 37 000 électeurs. Comme pour les scrutins politiques, les bureaux de vote doivent être tenus par des membres du Conseil Municipal dans l'ordre du tableau. Cela fait partie aussi des responsabilités d'un élu du peuple de répondre favorablement à ces demandes. Je vais faire circuler une liste afin que vous puissiez vous inscrire. Vous n'êtes pas obligés d'être dans le bureau sans interruption de 8 heures à 18 heures. Il faut être là pour ouvrir le scrutin, vous assurer que le fonctionnement est bien organisé, qu'il y aura des relèves possibles, et revenir le soir pour le dépouillement.

Dont acte.